

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 25 mai 2011

Présidence : M. Jacques Morel, Syndic

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mars 2011
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch. Un extrait des décisions de l'Assemblée communale est publié dans le journal d'informations l'Ecureuil).
2. Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2011-2016
3. Délégation d'une compétence financière au Conseil communal pour effectuer des transactions immobilières pour la durée de la période 2011-2016
4. Election de la Commission financière pour la période 2011-2016
5. Election de la Commission d'aménagement pour la période 2011-2016
6. Election de la Commission des naturalisations pour la période 2011-2016
7. Modification des statuts de l'Association des Communes de Sarine-Ouest pour le service social régional – Adhésion de la Commune de Ponthaux
8. Divers

A 20h.15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

M. le Président a le plaisir de présenter le nouveau Conseil communal élu pour la période législative 2011-2016. La répartition des dicastères est également présentée à l'Assemblée. En outre, des remerciements sont adressés à tous les membres des Commissions communales qui ont œuvré durant l'ancienne période législative 2006-2011. Des remerciements particuliers sont adressés à M. Etienne Devaud, ancien Syndic de la période 2006-2011, qui n'a pas souhaité poursuivre son mandat de Syndic mais qui continue à œuvrer en qualité de Conseiller communal. Un cadeau lui est remis en signe de reconnaissance.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne le tractanda et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 10 mai 2011, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 3 mai 2011
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 18 du 6 mai 2011
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 98 dès le 19 mai 2011, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le vendredi 20 mai 2011 avec 1'514 citoyens ayant le droit de vote. Au 25 mai 2011, notre village compte 2'164 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : Mme Lucie Schorderet (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : Mme Marie-Noëlle Eggertswyler
- Secteur 3 : M. Ferdinand Mettraux

Mme Marie-Noëlle Eggertswyler est nommée responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **64 participants dont 63 ayant le droit de vote**

Aucune remarque n'est formulée concernant le tractanda. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mars 2011

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 30 mars 2011 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal. En outre, un extrait a été publié dans le journal d'informations l'Ecureuil.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 2 Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2011-2016

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil.

M. le Président signale qu'en regard de la législation sur les Communes, l'Assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tout ménage ou d'une convocation individuelle.

L'Assemblée communale décide, lors de la première séance de la période administrative, le mode de convocation des Assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tout ménage). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la période.

M. le Président mentionne que depuis 1991, suite à la décision de l'Assemblée communale, nos Assemblées sont convoquées par l'envoi d'une circulaire tout ménage (soit par le journal d'informations l'Ecureuil ou soit par une circulaire tout ménage, selon les délais de parution de l'Ecureuil). Le Conseil communal est d'avis que ce procédé, plus économique, simplifie également l'aspect administratif et donne satisfaction.

Par conséquent, le Conseil communal propose à nouveau d'opter pour le mode de convocation des Assemblées communales de la période 2011-2016 par l'envoi d'une circulaire tout ménage.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation sur ce point.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, que les Assemblées communales soient convoquées par circulaire tout ménage pour la période 2011-2016.

M. le Président remercie l'Assemblée pour cette décision.

Point 3 Délégation d'une compétence financière au Conseil communal pour effectuer des transactions immobilières pour la durée de la période 2011-2016

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil.

M. le Président signale que comme pour la période législative précédente 2006-2011, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale de lui octroyer une compétence financière pour effectuer des transactions immobilières pour la

durée de la période 2011-2016. Une compétence financière d'un montant de fr. 100'000.00 est demandée.

A nouveau, cette délégation de compétence financière permettra au Conseil communal de réaliser des petites transactions immobilières dans l'intérêt de la Commune. Elle augmentera les possibilités de la Commune de traiter et de régler rapidement différents dossiers.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation sur ce point en priant les membres du Conseil communal de s'abstenir au vote pour cet objet selon l'article 18 de la loi sur les Communes.

Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, d'octroyer au Conseil communal une compétence financière d'un montant de fr. 100'000.00 pour effectuer des transactions immobilières pour la durée de la période 2011-2016.

M. le Président remercie l'Assemblée pour cette décision et constate que le Conseil communal s'est abstenu de voter sur cet objet.

Point 4 Election de la Commission financière pour la période 2011-2016

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil.

M. le Président rappelle que cette Commission est élue par l'Assemblée communale pour la durée de la législature, soit de 2011 à 2016.

Actuellement, la Commission financière est constituée de cinq membres. Au vu de l'excellente expérience de cette période et de l'efficacité démontrée, le Conseil communal suggère de maintenir ce nombre.

Pour tenir compte des forces politiques et des différents groupes au sein du Conseil communal élu le 20 mars 2011 soit, 5 Conseillers de l'« ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » et 4 Conseillers du Parti « Socialiste et Ouverture », le Conseil communal propose, comme par le passé, une répartition équilibrée de :

- 3 membres présentés par l'ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants
- 2 membres présentés par le Parti Socialiste et Ouverture.

Avant d'avancer les noms de candidats, M. le Président demande, en premier lieu, l'approbation de l'Assemblée de nommer 5 membres à cette Commission financière.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, que la Commission financière soit composée de 5 membres pour la période 2011-2016.

M. le Président remercie l'Assemblée pour cette décision et ouvre la discussion pour la présentation des candidats.

Proposition de « l'ecAS » (3 membres) :

M. François Hey présente les candidatures de **M. Philippe Dobler**, de **M. Patrick Leimgruber** et de **M. Josef Hunkeler**.

Proposition du Parti « Socialiste et Ouverture » (2 membres) :

M. Jean Maurice Délèze présente les candidatures de **M. Guy Rossier** et de **M. Bernard Kolly**.

Comme aucun autre candidat n'est présenté par l'Assemblée, M. le Président procède à l'élection de la Commission financière (élection globale pour tous les candidats proposés).

Au vote à main levée, l'Assemblée élit, à l'unanimité, les 5 membres proposés au sein de la Commission financière pour la période 2011-2016

M. le Président signale donc que la Commission financière, période 2011-2016, sera composée de :

- M. Philippe Dobler
- M. Patrick Leimgruber
- M. Josef Hunkeler
- M. Guy Rossier
- M. Bernard Kolly.

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite les élus à cette Commission. Des applaudissements leur sont adressés.

Point 5 Election de la Commission d'aménagement pour la période 2011-2016

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil.

M. le Président rappelle que le Conseil communal est l'Autorité responsable de l'aménagement local, ceci conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATEC). En début de chaque période législative, une Commission d'aménagement est constituée. Elle est chargée de formuler des propositions pour l'élaboration du plan d'aménagement local et de donner des préavis en vue de son application.

Notre plan d'aménagement local (PAL), légèrement modifié en 1999, date de plus de 20 ans. Les travaux d'élaboration d'un nouveau plan sont en cours et l'approbation est prévue pour cette période législative.

Pour traiter des sujets de l'aménagement, une Commission de neuf membres est en place. Selon la législation en vigueur, elle est majoritairement représentée par des membres issus de l'Assemblée communale. Elle est donc composée de cinq membres élus par l'Assemblée communale (le législatif) et de quatre membres représentant le Conseil communal (l'exécutif).

De plus, pour tenir compte des forces politiques et des différents groupes au sein du Conseil communal élu le 20 mars 2011 soit, 5 Conseillers de l'« ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » et 4 Conseillers du Parti « Socialiste et Ouverture », le Conseil communal propose, comme par le passé, une répartition équilibrée de :

- 5 membres présentés par l'ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants (2 Conseillers communaux et 3 candidats de l'Assemblée communale)
- 4 membres présentés par le Parti Socialiste et Ouverture (2 Conseillers communaux et 2 candidats de l'Assemblée communale).

Pour la représentation du Conseil communal, M. le Président signale que les 4 représentants dans cette Commission ont déjà été élus par le Conseil communal.

Les 2 Conseillers communaux représentant « l'ecAS » seront **M. Martial Wicht** et **M. Héribert Dousse**. Les 2 Conseillers communaux représentant le parti « Socialiste et Ouverture » seront **M. Jean-Noël Gendre** et **Mme Luigia Lopez**.

Avant d'avancer les noms de candidats qui représenteront l'Assemblée communale, M. le Président demande, en premier lieu, l'approbation de l'Assemblée de nommer 9 membres à cette Commission d'aménagement répartis à raison de 5 représentants de l'Assemblée communale et 4 représentants du Conseil communal.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, que la Commission d'aménagement soit composée de 9 membres pour la période 2011-2016, selon la répartition de 5 représentants de l'Assemblée communale et 4 représentants du Conseil communal.

Ceci étant dit, M. le Président ouvre la discussion pour la présentation des 5 candidats issus de l'Assemblée communale pour cette élection.

Proposition de « l'ecAS » (3 membres) :

M. Patrick Leimgruber présente les candidatures de **M. Jean-Philippe Rosset**, de **M. Jean-Claude Meyer** et de **M. François Hey**.

Proposition du Parti « Socialiste et Ouverture » (2 membres) :

M. Guy Rossier présente les candidatures de **Mme Catherine Guillaume Girard** et de **M. Etienne Widmer**.

Comme aucun autre candidat n'est présenté par l'Assemblée, M. le Président procède à l'élection des 5 représentants de l'Assemblée communale à la Commission d'aménagement (élection globale pour tous les candidats proposés).

Au vote à main levée, l'Assemblée élit, à l'unanimité, les 5 membres représentant l'Assemblée communale et proposés pour la Commission d'aménagement pour la période 2011-2016.

M. le Président signale donc que la Commission d'aménagement et de l'environnement, période 2011-2016, sera composée de :

- M. Martial Wicht (CC)
- M. Héribert Dousse (CC)
- M. Jean-Noël Gendre (CC)
- Mme Luigia Lopez (CC)
- M. Jean-Philippe Rosset (AC)
- M. Jean-Claude Meyer (AC)
- M. François Hey (AC)
- Mme Catherine Guillaume Girard (AC)
- M. Etienne Widmer (AC).

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite les élus à cette Commission. Des applaudissements leur sont adressés.

Point 6 Election de la Commission des naturalisations pour la période 2011-2016

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil.

Suite à la nouvelle législation, une Commission communale des naturalisations doit être nommée par l'Assemblée communale.

Cette Commission a pour tâche d'entendre chaque candidat afin de s'assurer que les conditions d'intégration prévues par la loi sont remplies. La Commission doit rendre un préavis motivé à l'attention du Conseil communal qui statue ensuite sur les demandes.

Comme pour la période législative précédente et sur recommandation de l'actuelle Commission, le Conseil communal propose d'élire une Commission de 7 membres avec 2 représentants du Conseil communal et 5 représentants de l'Assemblée communale.

De plus, pour tenir compte des forces politiques et des différents groupes au sein du Conseil communal élu le 20 mars 2011 soit, 5 Conseillers de l'« ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » et 4 Conseillers du Parti « Socialiste et Ouverture », le Conseil communal propose, comme par le passé, une répartition équilibrée de :

- 4 membres présentés par l'ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants (1 Conseiller communal et 3 candidats de l'Assemblée communale)
- 3 membres présentés par le Parti Socialiste et Ouverture (1 Conseiller communal et 2 candidats de l'Assemblée communale).

Avant d'avancer les noms de candidats, M. le Président demande, en premier lieu, l'approbation de l'Assemblée de nommer 7 membres à cette Commission des naturalisations répartis à raison de 2 représentants du Conseil communal et de 5 représentants de l'Assemblée communale.

→ En réponse à **M. François Birbaum, M. le Président et M. Philippe Dobler**, ancien Président de la Commission des naturalisations, indiquent qu'une Commission formée de 7 membres permet de fonctionner d'une façon optimale dans les cas où une récusation d'un ou plusieurs membres intervient. De plus, fort de l'expérience de la dernière période, ce nombre est parfaitement en rapport avec les différentes tâches de cette Commission des naturalisations.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à l'élection de cette Commission.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, de nommer une Commission des naturalisations de 7 membres, soit 2 représentants du Conseil communal et 5 représentants de l'Assemblée communale.

La constitution de cette Commission étant décidée, l'Assemblée élit les 2 représentants du Conseil communal. M. le Président présente les candidatures du Conseil communal, soit **M. Jacques Morel (ecAS)** et **Mme Nathalie Liaudat (PS et Ouverture)**.

Au vote à main levée, à l'unanimité, l'Assemblée élit M. Jacques Morel et Mme Nathalie Liaudat en qualité de représentants du Conseil communal au sein de cette Commission.

M. le Président ouvre la discussion pour la présentation des candidats représentant l'Assemblée communale pour cette élection (5 sièges).

Proposition de « l'ecAS » (3 membres) :

M. Philippe Dobler présente les candidatures de **M. Jean-Benoît Meuwly**, de **Mme Martine Leimgruber** et de **Mme Christina Huaman Larios**.

Proposition du Parti « Socialiste et Ouverture » (2 membres) :

M. Bernard Kolly présente les candidatures de **Mme Béatrice Genoud** et de **Mme Thi Nah Khanh Pitteloud**.

Comme aucun autre candidat n'est présenté par l'Assemblée, M. le Président procède à l'élection des 5 représentants de l'Assemblée communale à la Commission des naturalisations (élection globale pour tous les candidats proposés).

Au vote à main levée, l'Assemblée élit, à l'unanimité, les 5 membres représentant l'Assemblée communale et proposés pour la Commission des naturalisations pour la période 2011-2016.

M. le Président signale donc que la Commission des naturalisations, période 2011-2016, sera composée de :

- M. Jacques Morel, CC
- Mme Nathalie Liaudat, CC
- M. Jean-Benoît Meuwly, AC
- Mme Martine Leimgruber, AC
- Mme Christina Huaman Larios, AC
- Mme Béatrice Genoud, AC
- Mme Thi Nha Khanh Pitteloud, AC.

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite les élus à cette Commission. Des applaudissements leur sont adressés.

Point 7 Modification des statuts de l'Association des Communes de Sarine-Ouest pour le service social régional – Adhésion de la Commune de Ponthaux

Mme Isabelle Varenne présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Écureuil.

La Commune de Ponthaux, membre du Service social de la Sonnaz, a contacté le comité directeur du SSSO en octobre 2010 pour demander la possibilité de rejoindre ce service. Les délégués des Communes de Sarine-Ouest ont accepté cette adhésion lors de l'Assemblée du budget du 3 novembre 2010. Par son adhésion au service au 1er janvier 2012, la Commune de Ponthaux apporte le montant de fr. 16'000.00 soit fr. 25.00 par habitant, selon population légale en novembre 2010. Cette somme sera portée au capital social de l'Association. Les statuts du SSSO sont donc modifiés comme suit :

- Art 2 : rajout de Ponthaux

- Art 5 : Commune de Ponthaux fr. 16'000.00, d'où modification du total du capital social à fr. 123'557.25.

Deux autres modifications mineures concernent les articles 25 et 30, selon la demande de la Direction de la Santé et des Affaires sociales :

- Art 25 d) : « demande, *par l'entremise du service social*, le préavis de la Commune de domicile d'aide sociale »
- Art 30 : « L'aide matérielle *et les frais de fonctionnement*, après déduction de la participation financière de l'Etat, des autres Cantons, des remboursements personnels, des autres participations de tiers et de subventions éventuelles, ainsi que de tous les autres frais, sont répartis entre les Communes membres au prorata du chiffre de leur population dite légale ».

Cette version des statuts doit d'abord être approuvée par les Assemblées communales de toutes les Communes membres de l'Association, ensuite par le Conseil d'Etat.

M. le Président remercie Mme Isabelle Varenne pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, la modification des statuts l'Association des Communes de Sarine-Ouest pour le service social régional, telle que présentée. L'adhésion de la Commune de Ponthaux est donc acceptée.

Point 8 Divers

→ **M. le Président** informe l'Assemblée sur les nouveaux horaires d'été de la déchetterie communale, valables dès le 1.6.2011 :

- mardi 17h.30 à 19h.00
- jeudi 16h.00 à 19h.00
- samedi 09h.00 à 11h.30 et 13h.30 à 16h.30.

- **Mme Joëlle Curty** propose d'ajouter des panneaux indicateurs « priorité de droite » aux portes d'entrée des zones 30 km/h.

→ **M. le Président** prend acte de cette proposition qui sera examinée par le Conseiller communal en charge des routes, M. Etienne Devaud.

→ En réponse à **M. Axel de Montmollin**, **M. le Président** s'excuse pour les désagréments causés sur le réseau d'eau ces derniers jours. Ces perturbations ont été provoquées suite à la mise en eau de la conduite de contournement de Neyruz par l'AESO.

→ En réponse à **M. René Dafflon**, **M. le Président** indique que le nouveau Conseil communal examinera le dossier « fusions de Communes » en temps voulu. L'Assemblée ne manquera pas d'être informée de l'évolution de ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 21h.15.

Le Président :
M. Jacques Morel

Le Secrétaire :
M. Jean-Pierre Corpataux